



## COMMUNE D'ILLATS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le treize décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 décembre 2007

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. BIARNES, A. DURON, Cl. DUBOURG, G. BELIN, R. PASTOL, J. L. DUMAS, P. URBANO, R. CARSANA, Ph. VINCENT

**REPRÉSENTÉS**: J. Ph. PROVOST (procuration à J. L. DUMAS), B. LACOSTE (procuration à A. DURON).

**ABSENTS** : V. LEMOINE, M. RENARD

**Secrétaire de séance** : J. L. DUMAS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

#### **I) DELIBERATIONS**

##### **1) Adoption du rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
Vu la décision du Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Podensac concernant le passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité mixte, en date du 28 décembre 2006,  
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,  
Ayant entendu l'exposé du Maire,  
ADOpte ledit rapport et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au représentant de l'Etat et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

##### **2) Travaux à l'Eglise Saint Laurent d'Illats (Intérieur) concernant la tranche suivante**

Le nouveau projet établi par Mme BALLION Architecte, concerne la suite des travaux à l'église Saint Laurent d'ILLATS. Il s'agit de travaux qui seront réalisés à l'intérieur de l'édifice :

- Encastrement des réseaux
- Intérieur et décoration murale
- Mise en valeur liturgique

Le coût de cette opération est estimé à

Total des travaux HT :	139 824.24 €
Honoraires HT :	13 982.42 €
<b>Total Travaux et Honoraires HT :</b>	<b>153 806.66 €</b>
<b>Soit TTC</b>	<b>183 952.76 €</b>
<i>(dont TVA</i>	<i>30 146.10 €)</i>

Pour obtenir les subventions nécessaires, il faut d'abord s'adresser à la DRAC (Etat) ensuite au Conseil Général de la Gironde et au Conseil Régional d'Aquitaine.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention pour cette tranche selon le plan de financement suivant :

• ETAT DRAC (15 % du montant H.T. plafonné)	23 000.00 €
• Conseil Régional (15 % du montant H.T. plafonné)	23 000.00 €
❖ Conseil Général (plafonné)	30 000.00 €
❖ Autofinancement + emprunt	107 952.76 €
Total TTC	183 952.76 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 3) **Travaux d'aménagement du Quartier de Brouquet**

Les élèves de la Maison Familiale et Rurale de l'Entre Deux Mers vont réaliser une partie des travaux d'aménagement du quartier de « Brouquet », dans le cadre de leurs cours techniques. Ces travaux doivent commencer dès le 14 janvier.

L'établissement ne disposant pas de trésorerie, il a été demandé à la commune une avance sur rémunération pour les fournitures nécessaires : une convention sera passée entre la commune et l'école, à cet effet.

Par ailleurs les élèves bénéficieront de repas au restaurant scolaire.

Une modifications de crédits est également nécessaire :

#### ❖ **DEPENSES : AUGMENTATION DE CREDITS**

➤ Chapitre 23 Article 238 Opération 218 - Aménagement quartier de Brouquet  
Montant : 1 500 €

#### ❖ **DEPENSES : DIMINUTION DE CREDITS**

➤ Chapitre 21 Article 2128 Opération 218- Aménagement quartier de Brouquet  
Montant : - 1 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4) **Inscription de crédits subvention du Fonds d'Aide à l'Investissement N° 19**

Une subvention de 5 000 €, du Fonds d'Aide à l'Investissement à été attribuée à la commune dans le cadre des travaux d'éclairage du stade -terrain d'entraînement-. Cette

dernière n'était pas prévue et la somme correspondante n'avait donc pas été inscrite au budget 2007. Il convient donc de régulariser cette inscription en reportant l'autofinancement de l'opération 217 sur les opérations 211 et 0117.

❖ **INSCRIPTION DEPENSES INVESTISSEMENT**

**OPERATION 211 - ARTICLE : 2152 - MONTANT : 800 €**

**OPERATION 0117 - ARTICLE 2184 - MONTANT : 4 200 €**

❖ **INSCRIPTION RECETTES INVESTISSEMENT**

**OPERATION 217 - ARTICLE : 1328- MONTANT : 5 000 €**

Le Conseil approuve les inscriptions indiquées ci-dessus.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

**5) Inscription de crédits - travaux en régie N° 20**

Monsieur DUBOURG expose au Conseil qu'il convient d'inscrire certaines dépenses réalisées au cours de l'année 2007, au titre des travaux en régie. Il s'agit :

➤ de la fourniture de matériaux pour la création d'une buvette au stade de football par l'association Union Sportive Illats Football.

➤ de la confection d'un caillebotis à l'école par un employé communal (temps passé et fournitures)

Le montant total à inscrire s'élève à 2 820 €

Il est nécessaire d'effectuer les inscriptions de crédits suivantes :

❖ **INSCRIPTION DEPENSES**

023 (DF)	2 820 €
2313 040 (DI)	2 820 €

❖ **INSCRIPTION RECETTES**

021 (RI)	2 820 €
722 042 (RF)	2 820 €

Le Conseil approuve les inscriptions indiquées ci-dessus.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

**6) Acceptation du devis concernant un projet d'étude thermique de la Mairie et inscription de crédits**

Un devis vient d'être établi par la Société « Diagnostic et Conseil Energie Habitat » de BAZAS, concernant un projet d'étude thermique de la Mairie.

Le conseil municipal décide de faire réaliser cette étude pour un coût estimé à 919.82 €HT soit 1 100.10 €TTC.

Il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

❖ **DEPENSES - DIMINUTION DE CREDITS**

➤ **chapitre 23 Article 2313 Opération 150 Aménagement Ecole**  
**Montant : - 1 500 €**

## ❖ **DEPENSES - AUGMENTATION DE CREDITS**

➤ **chapitre 20 Article 2031 Opération 179 Travaux Mairie**  
**Montant : + 1 500 €**

Le Conseil approuve les modifications indiquées ci-dessus.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### **7 ) Subvention exceptionnelle à l'Association Illadaise des Fêtes Culture et Sports Mécaniques.**

L'Association Illadaise des Fêtes Culture et Sports Mécaniques -section 2-4-6 Roues-, souhaite s'équiper en matériel informatique. Monsieur PROVOST a proposé l'octroi d'une subvention exceptionnelle à cette association. Le conseil municipal donne unanimement son accord et accorder une subvention de 1 500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **II) QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Choix de luminaires lotissement de la Rouille**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil le choix de luminaires devant être installés dans le lotissement de la Rouille. Il est décidé de retenir le modèle IJB double dans le catalogue du S.D.E.E.G.

### **2- Devis compteur E.D.F.**

Il s'agit de l'installation d'un compteur place de l'église, à l'intention des intervenants dans les manifestations communales (fête de la Saint Roch etc...)

Accord du Conseil Municipal.

### **3- Clôture du lavoir de Lahountasse.**

Monsieur le Maire évoque la nécessité de faire établir une clôture autour du lavoir de Lahountasse récemment restauré.

Au préalable le propriétaire de pins limitrophes doit abattre des arbres pour respecter la limite des 2 mètres.

Il n'a pas répondu aux courriers qui lui ont été adressés à cet effet, laissant ainsi prévoir une action en justice.

Monsieur le Maire en conclut la nécessité de surseoir à ces derniers travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 35.